

distance considérable à cause des lignes déjà existantes.

Le Canada a une histoire de chemin de fer. Cette histoire est remplie d'exemples où l'on a construit en pure perte des lignes le long de lignes déjà existantes. Comme les honorables députés de cette Chambre le savent, je suis absolument opposé au gaspillage que comporte la multiplication inutile des voies ferrées et je ne puis certainement pas voir comment il pourra être économique pour la population de la rivière de la Paix, ou le peuple du Canada en général, que les deux compagnies de chemin de fer construisent des voies ferrées dans la région de la rivière de la Paix et multiplient les aménagements. Il est très bien de dire que le Pacifique-Canadien dépense son propre argent, mais le Pacifique-Canadien doit payer l'intérêt sur cet argent et il le fait au moyen des tarifs de transport que paye le peuple du Canada. Le peuple doit payer, et sous ce rapport je me suis aperçu que les présidents de nos deux chemins de fer comprenaient que leur compagnie devait se tenir à distance éloignée et éviter la multiplication inutile des voies. Cela représente des difficultés naturellement. Chacun de ces présidents a une organisation active, alerte et efficace, cherchant à faire le mieux possible, lesquelles naturellement se font concurrence tout le long de la ligne. Mais malgré cela, nous pouvons dire que depuis trois ans, ainsi que dans le programme que nous avons annoncé au cours de cette session, on a une tendance à éviter la multiplication des voies. En réponse aux critiques de l'honorable député de Vancouver-Nord je dis que l'alternative est que le Pacifique-Canadien possédât ces lignes et le National-Canadien devrait décider s'il devrait rester en dehors de ce territoire pendant longtemps ou bien multiplier les aménagements aux dépens du pays, ce qui coûterait bien plus cher que les dépenses qui suivront l'adoption du présent bill.

Je puis dire au sujet du raisonnement de mon honorable ami de Vancouver-Nord que la population de cette région ne sera pas bien desservie si ces deux compagnies de chemin de fer s'unissent et dominent tout le transport du pays. La législature de l'Alberta, qui contient les représentants du peuple les plus intéressés, appuie à l'unanimité — je crois que je ne fais pas erreur en disant à l'unanimité — le présent projet de loi. L'entente, en vertu de ses propres termes, devait être soumise à la législature de l'Alberta et au Parlement du Canada. Si je suis bien renseigné, lorsqu'on a discuté cette question à la législature de l'Alberta, il n'y a eu aucune opposition fondée sur les avancés de l'honorable député de Van-

couver-Nord. Si un grand nombre des députés de la législature de l'Alberta avaient fait de pareilles assertions, s'ils avaient prétendu que la présente entente aurait nui à leurs gens, nous aurions été obligés d'en tenir compte en discutant le présent bill ici. Mais vu que les gens sur les lieux, par conséquent les plus intéressés, appuient le présent projet, je crois que nous pouvons prendre pour acquis que leurs intérêts ont été assez bien protégés lorsque cette entente a été conclue.

Quant à l'assertion que les deux chemins de fer devraient avoir dans le conseil d'administration des représentants en nombre égal, cela signifierait qu'ils seraient acculés à une impasse, en supposant que l'un des associés proposerait la construction d'un embranchement dans telle direction et que l'autre associé s'y opposerait; naturellement, on me répondra qu'il n'y aurait rien d'obligatoire...

L'hon. M. GUTHRIE: J'en appelle au Règlement. Puis-je savoir quelle est la motion que nous discutons?

M. L'ORATEUR: Numéro 11.

L'hon. M. GUTHRIE: Quelle est cette motion?

M. L'ORATEUR: Que l'Orateur quitte le fauteuil.

L'hon. M. GUTHRIE: Cette motion ne peut être débattue.

L'hon. M. DUNNING: Nous la débattons depuis hier après-midi, et c'est la première fois que j'interviens dans le débat.

M. L'ORATEUR: Elle peut être discutée, parce qu'elle est inscrite à l'ordre du jour.

L'hon. M. DUNNING: Je serai heureux de terminer mon discours en comité.

M. L'ORATEUR: Elle ne pourrait pas être sujette à débat, si elle n'était pas à l'ordre du jour, en vertu de l'article 38.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est bien, continuez.

L'hon. M. DUNNING: La seule chose dont j'aie à me plaindre, c'est que trois honorables députés ont parlé hier et aujourd'hui et que je ne puis pas maintenant le faire.

L'hon. M. GUTHRIE: Nous désirons progresser.

L'hon. M. DUNNING: Je ne prendrai que quelques minutes.

M. L'ORATEUR: L'article 38 du Règlement dit:

Les motions suivantes sont discutables:

Toute motion a inscrite au *Feuilleton* pour la journée.